

La formation en Allergologie en France en 2019

Kabil NAKARA (1), Audrey NOSBAUM (2), Frédéric BERARD (2), Jean-François NICOLAS (2)

(1) Interne DES Allergologie, CHU Grenoble-Alpes

(2) Université Lyon, Service Allergologie et Immunologie Clinique, INSERM U1111-CIRI, Lyon-Gerland

Correspondance : jean-francois.nicolas@chu-lyon.fr

Manque un abstract en français et en anglais

La formation en allergologie en France en 2019 est dans une période de transition où se côtoient deux systèmes d'enseignement, dont l'un est amené à disparaître. L'ancien système associe le DESC Allergologie et Immunologie Clinique pour les internes ayant passé le concours de l'internat avant 2017, et la capacité d'allergologie pour les médecins thésés. Le nouveau système, depuis 2017, associe le DES allergologie et la FST « maladies allergiques » pour les internes en formation et la capacité d'allergologie pour les médecins thésés. En 2019, les 4 formations (DESC, DES, FST et capacité) coexistent.

Dans cet article, nous présentons les différentes formations qui sont proposées aux étudiants en médecine (2^o cycle des études médicales), aux internes (3^o cycle) et aux médecins ayant soutenus leur thèse (formation post-universitaire).

1. Deuxième cycle des études de médecine

1.1. Enseignement facultaire

L'enseignement d'allergologie au cours des 4^e, 5^e et 6^e années de médecine occupe une place encore bien maigre et il n'existe que 4 items concernant la discipline : Item 113 (allergies et hypersensibilités de type I chez l'enfant et l'adulte), item 182 (hypersensibilités et allergies chez l'enfant et l'adulte : aspects physiopathologiques, épidémiologiques, diagnostiques et principes de traitement), item 183 (hypersensibilités et allergies cutanéomuqueuses chez l'enfant et l'adulte : urticaire, dermatites atopique et de contact) et item 333 (choc anaphylactique et œdème de Quincke). Le programme devrait s'étoffer dans les années qui viennent en raison de la création du DES et de la réforme du 2^o cycle des études médicales qui vient de débiter.

1.2. Certificat optionnel d'allergologie

Dans certaines universités, il existe un certificat optionnel d'allergologie qui permet chaque année à quelques dizaines d'étudiants en médecine d'acquérir des connaissances en allergologie au cours de la réalisation d'un master (M1).

2. Troisième cycle des études de médecine

C'est au cours de l'internat que les changements sont les plus importants, en raison de la réforme du 3^o cycle qui est en cours.

2.1. DESC d'Allergologie et Immunologie Clinique : une création qui remonte aux années 2000

C'est au journal officiel du 10 février 2000 que le DESC (diplôme d'études spécialisées complémentaires) d'Allergologie et Immunologie Clinique est créé. Il succède au DESC d'Immunologie et Immunopathologie, lequel existait depuis les années 1980.

Dès la rentrée 2000, un collège national d'enseignants a été créé reposant sur une parité entre enseignants d'immunologie et enseignants d'allergologie de différentes spécialités médicales. Ce collège a permis de définir les grandes lignes de l'enseignement théorique, ainsi que les critères permettant l'accréditation des services cliniques à travers le territoire français.

Le DESC dure deux ans : un an pendant l'internat, un an en post-internat. Il est accessible à tous les étudiants de DES de spécialité (dermatologie, pneumologie, pédiatrie, médecine interne, ORL, Ophtalmologie, médecine du travail, etc.) dès 2000 et aux DES de

médecine générale dès 2005. Depuis 2017 et la réforme du 3^e cycle, les internes n'ont plus accès au DESC. Tous les internes nommés avant 2017 peuvent toutefois encore suivre cette formation.

L'enseignement théorique de la première année de DESC est un tronc commun à l'Allergologie et à l'Immunologie Clinique sous forme d'un enseignement modulaire national. En deuxième année, les étudiants choisissent entre deux branches : l'immunologie clinique (enseignement national) ou l'allergologie (enseignement régional, souvent commun avec celui de la capacité).

L'enseignement pratique consiste en quatre semestres de stages dans des services validant : deux semestres pendant l'internat et deux semestres en post-internat (sur un poste de chef de clinique, de praticien hospitalier contractuel, de médaille d'or, etc.).

L'organisation du DESC est nationale pour l'option Immunologie clinique et régionale pour l'option Allergologie. Une commission régionale d'enseignants (qui associe des universitaires et des praticiens libéraux) organise les cours et la validation du cursus. Le diplôme est délivré à l'issue de l'année de post-internat par la commission spécifique régionale qui se réunit tous les ans en octobre. Chaque année, ce n'est pas moins d'une quarantaine d'étudiants qui valident leur DESC dans chacune des deux options : allergologie et immunologie clinique (portant à près de 90 diplômés en allergologie en associant la capacité) .

2.2. DES d'Allergologie : une reconnaissance longuement attendue

Avec la réforme du 3^e cycle, l'Allergologie est enfin reconnue en France comme une spécialité à part entière. Ce projet a été élaboré de façon collective par la sous-section Immunologie du Conseil National des Universités (CNU), le Collège des Enseignants d'Allergologie (CEA), la Fédération Française d'Allergologie (FFA), le Conseil National Professionnel d'Allergologie et Immunologie (CNPAI), l'ANAFORCAL, le Syndicat Français des Allergologues (SYFAL), et le Collège des enseignants d'Immunologie (ASSIM).

La spécialité d'allergologie dure 4 ans. Elle s'inscrit dans un co-DES, avec deux autres spécialités : le DES de médecine interne et immunologie clinique, et le DES de maladies infectieuses et tropicales, tous deux d'une durée de 5 ans.

La *formation pratique de l'interne* comprend 8 semestres effectués dans des services validant. Elle se divise en trois phases (Figure 1) :

- Phase socle (1 an) : elle comprend un stage d'allergologie clinique, et un stage de médecine interne. Les cours théoriques sont partagés avec les internistes et les infectiologues de la même promotion.
- Phase d'approfondissement (2 ans) : elle comprend deux stages d'allergologie, un stage de spécialité d'organe rattaché à l'allergologie (dermatologie, pneumologie, pédiatrie...) et un stage libre. L'étudiant est tenu de soutenir sa thèse à la fin de cette phase d'approfondissement, c'est-à-dire au bout de sa 3^e année d'internat.
- Phase de consolidation (1 an) : cette dernière année d'internat peut se réaliser de plusieurs façons : (i) milieu hospitalier (semestres classiques) ; (ii) stages mixtes correspondant à plusieurs modes d'exercice d'une même spécialité : par exemple, mi-temps hospitalier et mi-temps libéral ; (iii) stages couplés correspondant à l'exercice de plusieurs spécialités : par exemple, pédiatrie/immunologie.

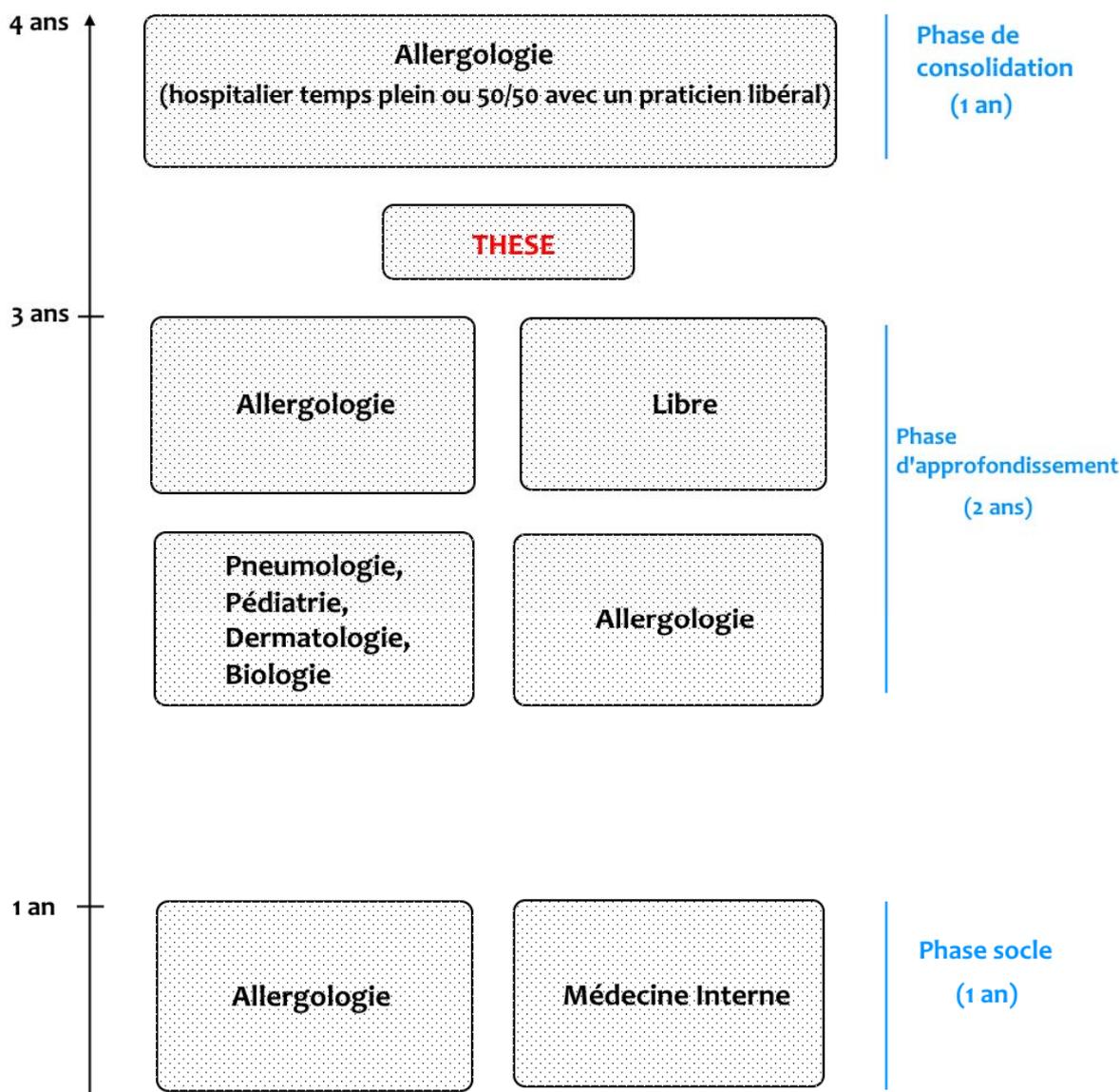


Figure 1. Maquette simplifiée du DES d'allergologie (4 ans)(3)

La *formation théorique* repose sur du e-learning (enseignement national) et des cours magistraux régionaux qui sont souvent communs au cours du DESC et de la capacité. L'interne à accès à plusieurs supports informatiques sur la plateforme SIDES.fr, lui permettant de suivre les cours en ligne (diaporama sonorisés ou vidéo) établis par le collège des enseignants d'allergologie et celui de médecine interne et immunologie clinique, de valider les différentes étapes de ses années d'internat, de formuler ses souhaits professionnels (contrat de formation personnelle professionnalisant, portfolio).

L'*organisation du DES* est locale. La gouvernance comprend (i) la commission locale de coordination de la spécialité composée d'enseignants et d'étudiants; cette commission suit les internes et est responsable de la validation du cursus; (ii) la commission régionale de

coordination de la spécialité regroupe les coordonnateurs locaux de chaque CHU et des représentants étudiants; elle suit elle aussi le cursus des internes et gère les conflits éventuels.

2.3 La F.S.T. (Formation Spécialisée Transversale) « Maladies Allergiques »

La FST « Maladies Allergiques » a elle aussi été introduite avec la réforme du 3^e cycle des études médicales de 2017. Cette formation n'est accessible qu'en cours d'internat. Elle permet aux internes, quel que soit leur DES, de se sur-spécialiser en approfondissant leurs connaissances dans le domaine de l'allergologie. Elle consiste en une formation complémentaire d'une année, intégrée aux DES d'une durée de 5 ans, et en année supplémentaire pour les DES d'une durée inférieure à 5 ans.

Avant toute demande d'inscription, les candidats à cette formation doivent avoir déjà validé dans leur DES d'origine les formations dédiées aux maladies allergiques de leur spécialité, s'il y en a (cette règle concerne les internes des spécialités suivantes : dermatologie, pneumologie, ORL, pédiatrie, médecine interne). Ensuite, ils doivent avoir rédigé et soumis au coordonnateur local de leur DES d'origine un projet professionnel argumentant l'intérêt d'une formation complémentaire en allergologie. La commission locale de la FST sélectionnera les candidatures sur dossier, en fonction du quota de postes ouverts et proposera un cursus de formation adapté au projet de l'étudiant en DES.

La FST est validée après (i) réalisation de 2 stages pratiques de 6 mois chacun dans des services ou unités d'allergologie agréés et (ii) validation de 4 modules théoriques, dont un sera commun à tous les candidats, et 3 autres en fonction du DES de départ.

Les objectifs de formation par cette FST comportent la maîtrise d'investigations spécialisées adaptées au DES d'origine. Certains modules théoriques seront donc imposés, en fonction du DES de départ. A titre d'exemple, un interne issu d'un DES de pédiatrie doit obligatoirement valider (i) le module du tronc commun, (ii) le module « allergies alimentaires », les deux modules restants étant libres de choix. Ces modules théoriques, au nombre de huit au total (neuf si l'on tient compte du module commun), sont validés par des tests réalisés en ligne.

La FST est donc une formation complémentaire à un DES, qualifiante pour les différentes spécialités concernées, mais n'ayant pas pour vocation d'ouvrir à un exercice exclusif en allergologie. Il s'agit donc d'une « mention » associée au DES d'origine.

3. Post-universitaire : Capacité d'allergologie

La capacité d'Allergologie existe depuis 1992. Elle forme en deux ans une cinquantaine de médecins déjà détenteurs d'une thèse de médecine, spécialistes ou généralistes, français ou originaire de pays francophones.

Le *programme* de la capacité est national. Il couvre l'ensemble des pathologies allergiques ainsi que des bases en immunologie et pharmacologie. La liste des questions est limitative et comporte 98 items repartis en 7 groupes correspondant aux différentes spécialités de l'allergologie : 1. Immunologie, génétique, allergènes ; 2. Pharmacologie ; 3. Technologies et explorations ; 4. Allergologie générale ; 5. Dermatologie ; 6. Pneumologie ; 7. ORL, Ophtalmologie, Pédiatrie, Autres.

La capacité est organisée régionalement avec un directeur de capacité entouré de responsables d'enseignement. Il existe quinze centres régionaux de capacité, répartis sur l'ensemble du territoire (Figure 2).

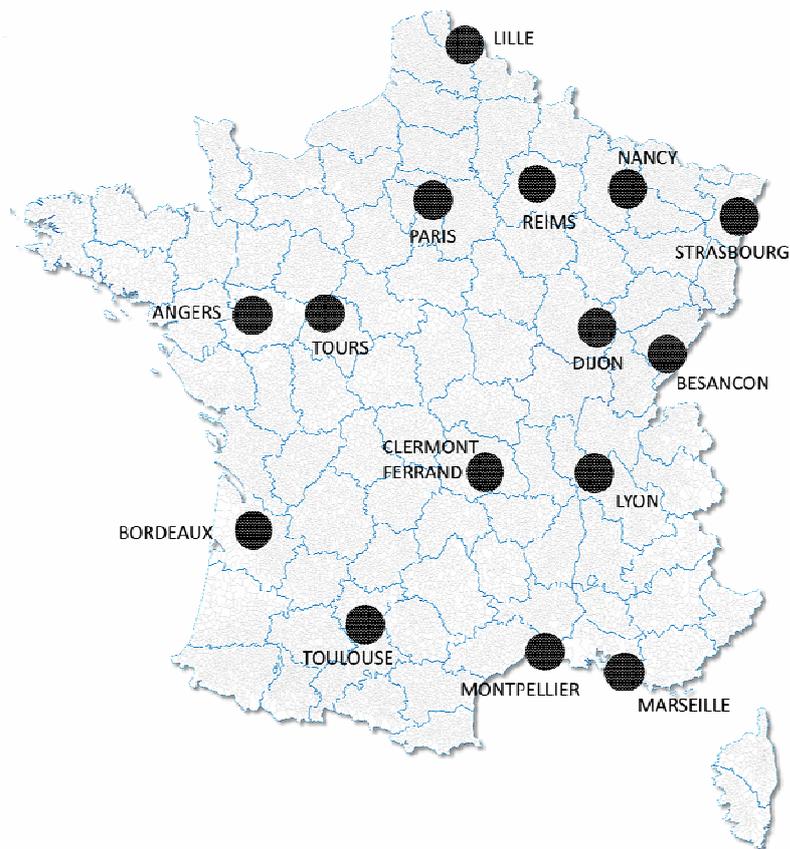


Figure 2. Les quinze centres de formation de la capacité d'allergologie sur l'ensemble du territoire français.

Ces deux années de formations reposent sur des cours magistraux inter régionaux et cinquante-deux demi-journées de formation pratique dans des services ou unités d'allergologie agréés. Il existe cependant de grandes variabilités sur l'importance et la qualité de l'enseignement théorique et pratique en fonction des régions.

Le *diplôme de capacité* est obtenu à la suite d'un examen national en fin de deuxième année sous forme d'un écrit de quatre heures où les candidats doivent répondre à 7 questions (une question par groupe d'items). Les titulaires de la capacité, comme ceux du DESC, peuvent demander à être reconnus comme des spécialistes en allergologie, demande accordée sur dossier selon l'expérience professionnelle (Validation des Acquis d'Expérience ou V.A.E.).

Conclusion

La réforme du 3^e cycle et la création du DES et de la FST n'ont pas seulement acté l'importance de la spécialité « allergologie » dans le monde de la santé du 21^e siècle. Elles ont surtout très fortement stimulé la communauté des allergologues qui sont mobilisés autour des structures représentatives (5) pour que l'avenir de l'allergologie libérale, hospitalière et universitaire soit assuré.

Références

1. Lebranchu Y. L'avenir de l'immunologie clinique et de l'allergologie. Académie Nationale de Médecine. Rapport juin 2016
2. Didier A. L'enseignement de l'allergologie pendant les études médicales en France. Revue Française d'Allergologie et d'Immunologie Clinique. 2008;48:564-6.
3. Journal Officiel de la République Française du 20 décembre 2017, texte n°49 : p.62-66
4. « Centres français de formation en capacité d'allergologie » www.Orientation.com
5. Structures représentatives de l'allergologie en France : société française d'allergologie (SFA), collège des enseignants d'allergologie (CEA), conseil national professionnel allergologie (CNPA), association de formation continue en allergologie (ANAFORCAL), fédération française d'allergologie et syndicat français des allergologues (SYFAL).

Pour en savoir plus

www.cea.lesallergies.fr, site du collège des enseignants d'allergologie

<https://asso-ajaf.org>, site de l'association des jeunes allergologues de France

www.futur-interne.com, site d'information général sur les différents DES

e-allergie.fr, site de formation réservé à tous les étudiants en allergologie (DESC, Capacitaires, DES, et futurs FST), regroupant les enseignements théoriques sur les différents domaines de l'allergologie.

www.allergo.lyon.inserm.fr, site de l'allergologie Auvergne Rhône Alpes